

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

**MARDI 8 MAI 1917**

Les instructions pour les autres départements annoncées à la fin du télégramme du Havre concernant les Finances (voir 1<sup>er</sup> mai) sont arrivées, toujours par voie de La Haye, et clandestinement, cela va de soi. Elles sont formulées dans un télégramme ainsi conçu :

*« Justice, Intérieur, Sciences, Agriculture, Industrie approuvent conseil donné par parlementaires aux fonctionnaires supérieurs, Nous rendons hommage à leur patriotisme. »*

On estime dans les milieux où l'on en a d'abord connaissance que la rédaction de ce télégramme laisse peut-être à désirer. Est-ce au patriotisme des parlementaires, ou à celui des fonctionnaires qu'il est rendu hommage ? Mais ce n'est là qu'une très petite question, sans compter qu'il y a un moyen fort élégant de la trancher, c'est de supposer que le télégramme transmet des félicitations aux uns et aux autres. L'important, c'est que le sens du télégramme ne fait pas doute sur le point essentiel : le personnel des Finances seul est excepté du devoir de suivre le conseil des parlementaires. Cependant des fonctionnaires

supérieurs expriment le regret que l'on n'ait pas cru au Havre devoir donner des instructions qui seraient plus formellement des orders ; ils ergotent sur le caractère impératif de celles qui sont formulées dans ce télégramme où l'on se contente d'approuver du Havre un conseil formulé à Bruxelles ; le gouvernement – disent-ils – a pu se méprendre sur l'autorité de l'assemblée de parlementaires au conseil desquels il se rallie, croire que cette assemblée comprenait tous les députés et sénateurs actuellement en Belgique, alors qu'il n'en fut nullement ainsi.

A un fonctionnaire qui fait cette objection, un de ses collègues répond devant moi :

- *S'il n'y avait pas un avis de parlementaires auquel le gouvernement du Havre se réfère en nous donnant le mot d'ordre : « démission », savez-vous ce que vous et d'autres diraient ? Que le gouvernement ne se rend pas compte à distance des réalités d'ici ; qu'il devrait, au moins, avant de décider dans une question si délicate, prendre l'avis d'hommes autorisés restés en Belgique, des parlementaires, par exemple. Si les parlementaires dont le Gouvernement belge approuve aujourd'hui l'avis, avaient conseillé aux fonctionnaires de s'incliner devant la séparation, vous n'eussiez pas élevé la moindre objection, ni critiqué en rien son attitude.*

Je note l'argument parce qu'il reflète une nuance de l'opinion des fonctionnaires au milieu de toutes ces complications.

1<sup>er</sup> mai 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170501%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>